Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20250320-2025_024-AR

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2025-024

Objet : Périscolaire d'Etueffont - Plan de financement - Demandes de subvention

Vu
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,
- la décision n°2025-015 portant sur la demande de subvention des études du périscolaire d'Etueffont,

Considérant
- la nécessité de réaliser un nouveau périscolaire sur la commune d'Etueffont,

DECIDE

Article 1er : de valider les études d'avant-projet et d'adopter l'opération de travaux qui s'y rapporte,

Article 2 : d'arrêter le montant global de l'opération à 2 089 561,30 € HT,

Article 3 : d'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Financements publics concernés		Montant de la dépense à financer	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR2026 (phase travaux)	A solliciter	2 089 561,30€ HT	4,79%	100 000,00 €
CAF	A solliciter	2 089 561,30€ HT	12,92%	270 000,00 €
Conseil Départemental	A solliciter	2 089 561,30€ HT	3,35%	70 000,00 €
FEDER	A solliciter	2 089 561,30€ HT	10,05%	210 000,00 €
Fonds vert	A solliciter	2 089 561,30€ HT	38,29%	800 000,00 €
Autofinancement	Fonds propres	2 089 561,30€ HT	30,61%	639 561,30 €
Total des financements publics		2 089 561,30€ HT	**100%**	

Article 4 : de solliciter une aide financière au titre de la DETR2026, pour un montant de 100 000 €,

Article 5 : de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'allocations familiales, pour un montant de 270 000 €,

Article 6 : de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental du territoire de Belfort, pour un montant de 70 000 €,

Article 7 : de solliciter une aide financière au titre du FEDER, renouvellement urbain, pour un montant de 210 000 €,

Article 8 : de solliciter une aide financière au titre du fonds vert, pour un montant de 800 000 €,

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20250320-2025_024-AR

Article 9 : de signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération,

Article 10 : de préciser que le montant de l'opération sera inscrit au budget général 2025,

Article 11 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Etueffont, le 20 mars 2025,

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD
90170 ETUEFFONT

Jean-Luc ANDERHUEBER